



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 04 juillet 2017

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation territoriale de

BATIGERE SAREL
1 RUE DU PONT ROUGE
57015 METZ
BP 50410 CEDEX 1

Affaire suivie par
frederic.pollet@moselle.gouv.fr
03 87 34 83 50

Objet : Dossier de déclaration concernant un ensemble immobilier rue des prés de Brouck à Thionville
Accord immédiat

P.J : 1 dossier
Récépissé de déclaration
Descriptif de l'opération

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **un ensemble immobilier rue des prés de Brouck à Thionville**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 29 juin 2017
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2017-00277
- Dossier réalisé par : Frédéric POLLET

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « **le récépissé clôturant son instruction administrative** ».

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.


Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.



Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de Thionville où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE-POTIER